

Balances des paiements 2013 de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française

Principaux postes de la balance des paiements en 2013 (soldes)	Montants en milliards de F CFP			
	Nouvelle-Calédonie		Polynésie française	
	2012	2013	2012	2013
Compte des transactions courantes (I)	-172,9	-156,2	13,2	14,8
dont : - Biens	-165,6	-165,8	-145,3	-146,7
- Services	-73,1	-65,9	54,1	53,0
- Revenus	7,4	16,4	57,4	58,4
- Transferts courants	58,5	59,2	47,0	50,0
Compte de capital (II)	0,6	0,7	-0,1	0,3
Capacité / besoin de financement du territoire (III) = (I) + (II)	-172,3	-155,4	13,2	15,1
Compte financier	190,4	175,1	2,2	-18,7
dont : - Investissements directs (IV)	244,5	193,4	9,9	3,1
- Investissements de portefeuille (V)	4,8	4,3	2,0	-0,3
- Autres investissements	-58,9	-22,7	-9,6	-21,6
Erreurs et omissions	-18,1	-19,6	-15,4	3,6
<i>Pour mémoire : derniers PIB disponibles</i>	<i>855,5*</i>	<i>855,5*</i>	<i>547,9**</i>	<i>547,9**</i>

* PIB 2012 / ** PIB 2010

Sources : IEOM, ISEE, ISPF

Les balances des paiements 2013 s'inscrivent dans la continuité des années précédentes.

Nouvelle-Calédonie

Dans un contexte de ralentissement économique et de baisse des cours du nickel, le déficit des transactions courantes – qui représente l'écart entre l'épargne et l'investissement dans le territoire – s'est réduit de 173 à 156 milliards de F CFP.

La stabilisation à un niveau élevé du déficit des échanges de biens (-166 milliards de F CFP) est le résultat de baisses de montants comparables des exportations et des importations. Le déficit des échanges extérieurs de services fléchit. La rubrique « revenus » voit son excédent s'améliorer tandis que les flux de transferts courants restent stables.

Le compte financier présente de moindres entrées au titre des investissements directs, mais leur niveau demeure très élevé, traduisant notamment les financements accordés par les maisons-mères à leurs filiales dans le secteur du nickel.

Polynésie française

Dans un contexte économique toujours fragile en 2013, le solde des transactions courantes est demeuré excédentaire, s'accroissant même quelque peu, de 13 à 15 milliards de F CFP.

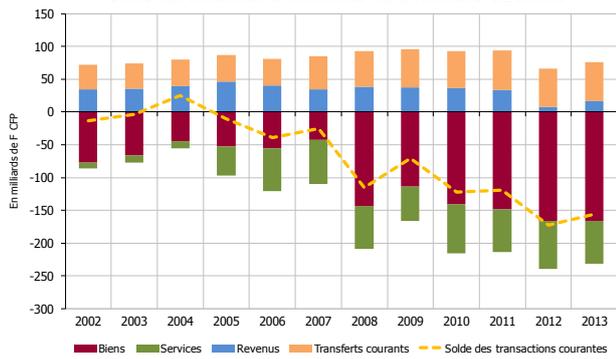
Cet excédent s'explique par le fait que l'important déficit de la rubrique des biens (- 147 milliards de F CFP) est compensé par la conjonction :

- d'un excédent des échanges de services (+ 53 milliards de F CFP dont la moitié au titre du tourisme) ;
- des entrées nettes liées aux revenus et aux transferts.

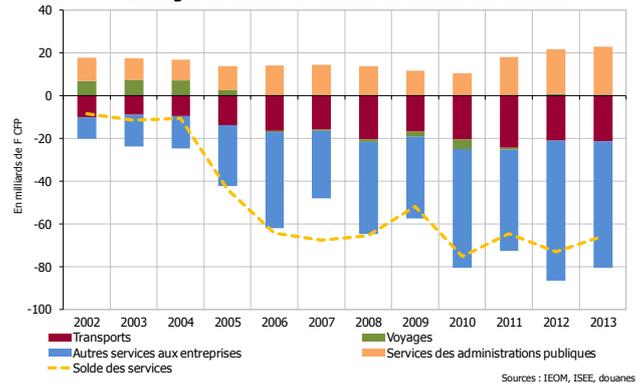
Dans le compte financier, la baisse des investissements directs entrants (+ 9 milliards en 2013 contre + 14 l'année dernière), dans le secteur immobilier notamment, tient à l'absence d'opérations aussi significatives qu'en 2012. Par ailleurs, les autres investissements sont à l'origine de sorties nettes de capitaux.

LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

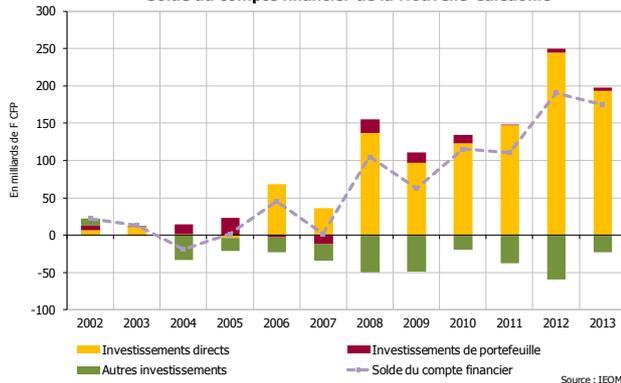
Solde des transactions courantes de la Nouvelle-Calédonie



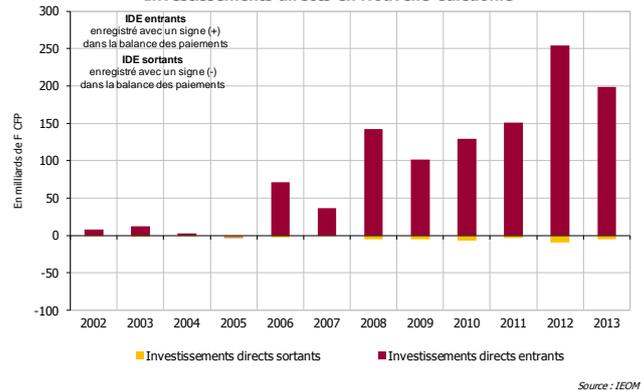
Échanges extérieurs de services de la Nouvelle-Calédonie



Solde du compte financier de la Nouvelle-Calédonie

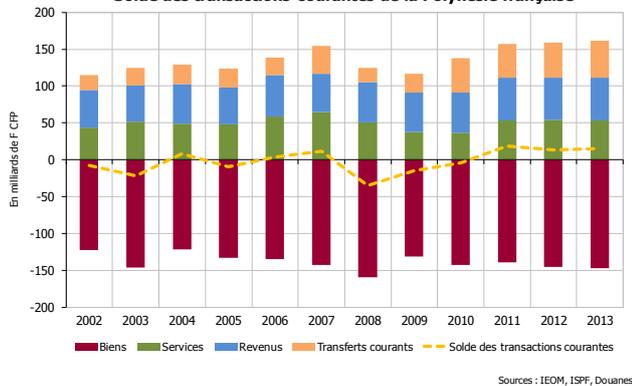


Investissements directs en Nouvelle-Calédonie

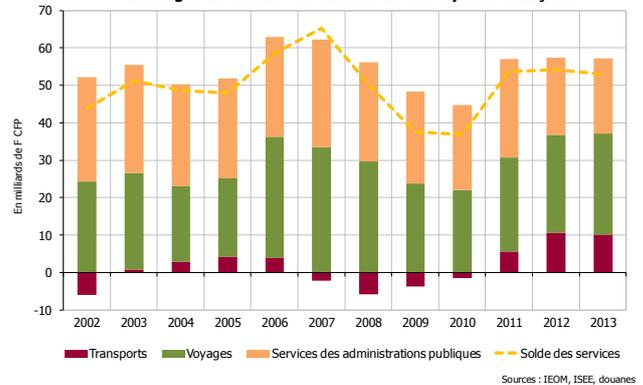


LA BALANCE DES PAIEMENTS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

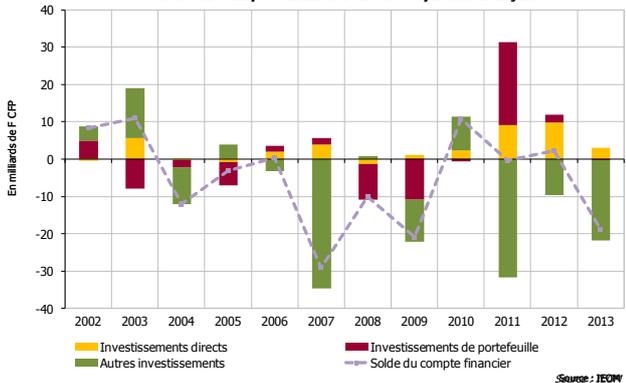
Solde des transactions courantes de la Polynésie française



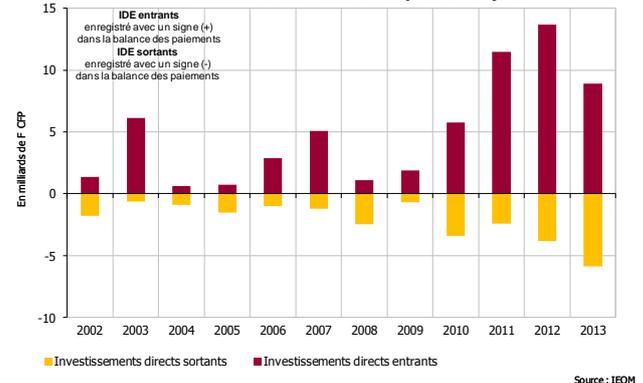
Échanges extérieurs de services de la Polynésie française



Solde du compte financier de la Polynésie française



Investissements directs en Polynésie française



QUELQUES ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

Les biens : des données douanières aux données d'échanges de biens de la balance des paiements

Les données douanières constituent la principale source utilisée pour l'établissement de la balance des biens. Elles font néanmoins l'objet de différents retraitements en balance des paiements : exclusion des opérations qui ne donnent lieu ni à transfert de propriété, ni à paiement ; importations comptabilisées en valeur CAF (coût, assurance et fret) ramenées à leur valeur FAB (franco à bord) pour être comparables aux exportations.

L'estimation de la ligne voyages

La ligne « voyages » prend en compte au crédit l'ensemble des dépenses en Nouvelle-Calédonie / Polynésie française des non-résidents et, au débit, celles des résidents calédoniens / polynésiens à l'extérieur de la Collectivité, et ce quel que soit le motif du déplacement (voyages touristiques, d'affaires, sanitaires ou scolaires). Les dépenses et recettes de transport liées aux voyages internationaux ne sont en revanche pas enregistrées sur cette ligne, mais avec les services de transports.

Depuis 2008 en Nouvelle-Calédonie et à partir de 2009 en Polynésie française, la ligne « voyages » est mesurée à l'aide des enquêtes tourisme de l'ISEE et de l'ISPF.

Les revenus

Les revenus sont partagés entre rémunérations des salariés et revenus des investissements :

- les rémunérations des salariés comprennent les salaires et traitements versés par des employeurs non résidents à leurs salariés résidents (y compris les rémunérations versés par l'État métropolitain à ses agents) et inversement ;
- les revenus des investissements correspondent aux recettes ou paiements afférents aux avoirs ou engagements financiers extérieurs (revenus des investissements directs, revenus des investissements de portefeuille et autres revenus d'investissements).

Les transferts courants

Les transferts courants comprennent à la fois les transferts courants des administrations publiques, les envois de fonds de travailleurs et d'autres transferts tels que les indemnités et une partie des primes d'assurance sur marchandises. Cette rubrique présente traditionnellement un solde largement excédentaire au sein des deux Collectivités en raison du poids des transferts en provenance des administrations publiques métropolitaines. Ceux-ci recouvrent notamment, côté crédits, les prestations sociales versées (principalement les pensions), les dépenses d'investissement et les dotations aux collectivités locales ; et côté débits, les recettes perçues par l'État telles que les cotisations sociales et les impôts.

Les investissements directs (ou ID)

Les investissements directs couvrent les opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion ou la capacité de l'exercer. Par convention, une relation d'investissement direct est établie dès lors qu'un investisseur détient au moins 10 % du capital social de l'entreprise investie. En deçà de ce seuil, les opérations sur actions sont classées dans les investissements de portefeuille. Les ID comprennent non seulement la transaction initiale, qui établit la relation entre l'investisseur et l'entreprise investie, mais aussi toutes les transactions ultérieures entre eux et entre les entreprises apparentées (dont prêts, avances, dépôts, à court et long terme). L'acquisition (ou la vente) d'un bien immobilier est également considérée comme une opération d'ID. Par ailleurs, les bénéfices réinvestis ne sont pas pris en compte.

Les autres investissements

Ce poste englobe toutes les opérations sur actifs et passifs financiers vis-à-vis des non-résidents qui ne figurent pas sous une autre rubrique du compte financier. Il se répartit entre créances et engagements des résidents vis-à-vis de l'extérieur, puis par nature d'opérations (crédits commerciaux, prêts et emprunts, autres avoirs et engagements), enfin par secteur résident à l'origine des créances et engagements. On notera en particulier que :

- les avoirs et engagements du secteur bancaire permettent d'observer l'évolution de la position « dépôts-crédits » du système bancaire local à l'égard de l'extérieur. Pour les avoirs, une inscription en débit correspond à une augmentation de la trésorerie placée hors du territoire concerné ou à une hausse des concours accordés à la clientèle non-résidente. Pour les engagements, une inscription en crédit traduit une augmentation des emprunts du secteur bancaire local à l'extérieur ou une progression des dépôts des non-résidents auprès du secteur bancaire local.
- s'agissant des avoirs de réserve, l'IEOM ne détient ni stock d'or, ni avoirs en Droits de tirage spéciaux (DTS) et ne constitue pas de réserves auprès du Fonds monétaire international. Le poste « avoirs de réserve » n'apparaît donc pas dans la balance des paiements des collectivités d'outre mer.

Normes méthodologiques

Les balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française sont actuellement publiées selon la norme de la cinquième édition du « Manuel de balance des paiements » du FMI (« BPM5 »). La sixième édition du Manuel du FMI (« BPM6 »), qui vise principalement à une meilleure articulation avec la comptabilité nationale et la position extérieure, signifiera notamment un niveau de détail plus grand, non disponible dans le système actuel de collecte des COM françaises du Pacifique, certains reclassements entre biens et services, et de nouvelles modalités de présentation concernant le compte financier.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : N. de SEZE

Editeur et imprimeur : IEOM

Achévé d'imprimer : décembre 2014 – Dépôt légal : décembre 2014 – ISSN 1968-6277